



PRÉFET DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 27 août 2019

Risque d'introduction de la rage en Europe : opération de contrôle à Marseille sur un navire en provenance de Tunisie

Les services de la douane et ceux de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) ont, conjointement, mené une opération de contrôle ce mercredi 21 août à Marseille, à l'arrivée d'un navire en provenance de Tunisie. Un contrôle orienté sur les denrées alimentaires et sur la prévention du risque d'introduction de la rage en Europe à partir de chiens et de chats.

■ 900 véhicules contrôlés au déchargement

Cette opération d'ampleur, mobilisant 18 agents des services de la douane et 11 agents des services vétérinaires et phytosanitaires, a permis la saisie de plus de 560 kg de fruits et légumes, 130 kg de pommes de terre, 25 kg de produits laitiers et 300 kg de viande. Toutes ces marchandises ont été détruites.

Par ailleurs, 12 animaux ont été contrôlés : 3 chats ne possédaient pas de garantie sanitaire. Ils ont fait l'objet de mises en quarantaine.

4 chiens sur 7 ne possédaient pas l'ensemble des documents permettant de garantir leur statut sanitaire. Ces animaux ont été placés sous surveillance.

En outre, une tortue grecque et un oiseau ont été saisis. Comme toutes espèces protégées, leur détention est interdite sans document officiel.

■ Une menace pour la santé publique

L'introduction sur le sol européen de marchandises et d'animaux vivants sans aucune garantie sanitaire représente une menace pour la santé publique. Absente du territoire nationale, la rage est une maladie très présente dans les pays du Maghreb. Cette maladie, mortelle pour l'homme comme pour les animaux peut se transmettre par une simple morsure de chien ou griffure de chat.

Des messages pédagogiques ont été délivrés aux passagers afin de les alerter sur le risque grave

CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  @prefet13



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRÉFET DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

d'adopter des animaux en provenance de pays infectés.

Enfin, l'introduction de certaines denrées comestibles comme la viande et les pommes de terre est susceptible de véhiculer des germes et parasites dangereux pour la santé et/ou pour les cultures.

Des saisies de cigarettes et de tabac narguilé ont également été effectuées par les services de la douane.

CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône
www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)